DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Wissembourg

MAIRIE DE WOERTH

Tél. 03 88 09 30 21
Fax 03 88 09 47 07

Woerth, le 18 novembre 2026

Le Maire de la Commune de WOERTH
à

Mme DIETZ Elisabeth
M. MULLER Denis
Mme SCHMITT Christelle
M. LOGEL Steeve
Mme CRONMULLER Martine
M. SIGRIST Benoît
Mme DE HATTEN Céline
M. BECKERT Christian
Mme GRUNDER Audrey
M. HIMEUR Salem

Mme EHLENBERGER Anne
M. FISCHER Mickaël
Mme STAAT Claudia
M. FROHN Romain
M. GUTHMULLER Nicolas
Mme GOUTHIER Aurélie
M. WAGNER Rémy
M. LE BORGNE Philippe

Mme MARTIN Christiane – Secrétaire Générale

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

Jeudi 3 décembre 2026 à 19h00
Salle du Conseil Municipal - Mairie de WOERTH

Ordre du jour :

- DEL26-68 Fongibilité des crédits
- DEL26-69 Décision modificative 2026-02
- DEL26-70 Fixation montant des subventions attribuées aux écoles
- DEL26-71 Fixation des dotations aux écoles
- DEL26-72 Actualisation des tarifs communaux 2027
- DEL26-73 Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes 2027
- DEL26-74 Révision des loyers communaux 2027
- DEL26-75 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2027
- DEL26-76 Convention d'adhésion à la PREVOYANCE 2027-2032
- DEL26-77 FONCIER Proposition d'acquisition de parcelles appartenant à M. BRUCKER Jean-Jacques
- DEL26-78 Changement d'adresse des bureaux et du service d'accueil de la mairie
- DEL26-79 Recrutement sur emplois non permanents Accroissement saisonnier d'activité
- DEL26-80 CDG67 Groupement de commande pour la reliure des registres d'actes
- DEL26-81 Acquisition d'une emprise foncière située 1 route de Haguenau
- DEL26-82 Projet de cession de la maison d'habitation sise 8 route de Soultz à Woerth
- DEL26-83 MOTION Retrait Merkwiller-Pechelbronn de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn

Absence d'un conseiller et pouvoir de représentation :
Un conseiller municipal empêché peut donner procuration écrite à un autre conseiller, chaque mandataire ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.
Les procurations permettent de participer aux votes mais ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum, qui est apprécié au regard des seuls conseillers présents.

Je vous remercie de bien vouloir être présent·e à cette séance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

MAIRIE DE WOERTH (Bas-Rhin)

Le Maire :
Alain FUCHS